

UNICEF NDJAMENA (TCHAD)

Attention: Supply & Logistics Unit

Route de L'aéroport, Rue , 1039 Ndjamena.

DATE DE PUBLICATION : 15 septembre 2026

AVIS D'APPEL D'OFFRE

LRQS N° 2026- 9206157 – APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DU BLOC OPERATOIRE D'HADJERHADID

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) au Tchad invite, par la présente, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs propositions techniques et financières, pour le service susmentionné selon les termes de référence en annexe, sous pli fermé.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert à toutes les institutions spécialisées dans le domaine.

IMPORTANT - INFORMATION ESSENTIELLE

Dans toute correspondance rappeler la référence:

LRQS N° 2026- 9206157 – APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DU BLOC OPERATOIRE D'HADJERHADID

Les offres devront être envoyées par courriel à l'UNICEF au plus tard le lundi 21 septembre 2026 à 15h00' à l'adresse [CHD Tenders SupplyUnit@unicef.org](mailto:CHD_Tenders_SupplyUnit@unicef.org).

L'ouverture ne sera pas publique.

Toute demande d'information ou de clarification au document d'appel d'offres peut être obtenue à l'adresse suivante : chadprocurement@unicef.org

Le dossier de Soumission devra comprendre les documents suivants :

- i. Preuves de marchés similaires exécutés
- ii. CV et diplômes du personnel proposé
- iii. Documents administratifs (registre de commerce, patente et CNPS)
- iv. La proposition financière conformément au cadre de devis
- v. Lettre de soumission de l'offre financière
- vi. Formulaire de déclaration du soumissionnaire

Préparé par :



15-09-2026

Supply Associate

Revu par :

15.09.2026 
Contracts Officer

Approuvé par :

15/09/2026 
Supply & Logistics Manager

PROCÉDURES DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

I. MARQUAGE ET RETOUR DES PROPOSITIONS :

Les propositions doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse CHD_Tenders_SupplyUnit@unicef.org, en indiquant en objet le numéro de l'appel d'offres, au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 du dossier d'appel d'offres.

Toute offre transmise à une adresse électronique autre que celle spécifiée ci-dessus sera considérée comme non recevable et sera rejetée.

Les propositions reçues de toute autre manière et/ ou envoyées après le délai mentionné seront invalidées.

Les propositions devront avoir pour objet, la référence suivante :

LRQS N° 2026- 9206157 – APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DU BLOC OPERATOIRE D'HADJERHADID

L'ensemble des documents constitutifs du dossier de soumission, tels qu'énumérés à la **page 1** du dossier d'appel d'offres, **doit être transmis dans un seul et même courrier électronique.**

II. PREPARATION DE L'OFFRE

1. Langue de l'offre

L'offre du soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tout document concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et l'UNICEF-TCHAD seront rédigés en français.

2. Documents constituant l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents ci-dessous mentionnés.

1. Documents Administratifs

- La copie certifiée conforme du Certificat d'Inscription au Registre de Commerce (obligatoire / éliminatoire) ;
- La copie certifiée conforme de la patente en cours de validité (obligatoire / éliminatoire) ;
- La copie certifiée conforme du Certificat du 2e trimestre 2026 au regard de la réglementation du travail et de la sécurité sociale (CNPS).

2. Documents techniques

- Preuves de marchés similaires
- CV et diplômes du personnel proposé

Note : L'absence ou la non-validité d'un des documents administratifs ci-dessus cités entraînera la non-recevabilité de l'offre.

De plus, le Soumissionnaire fournira :

- Numéro UNGM en enregistrant votre structure sur le site de UNGM (United Nations Global Market) par le lien suivant : <https://www.ungm.org/Account/Registration>

A. Offre financière de l'entreprise :

- La lettre de soumission financière selon le modèle joint en annexe.
- Fournir une fiche des coordonnées bancaires du soumissionnaire (cette fiche devra reprendre le nom et l'adresse de la Banque, le nom du titulaire et celui du représentant habilité, la signature et le cachet de l'entreprise) ;
- Le cadre de devis dûment remplis par le soumissionnaire.
-

3. Validité de l'offre :

Les propositions restent valables pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de clôture de dépôt des propositions.

Cependant, l'UNICEF peut, avant l'expiration de ce délai, demander aux soumissionnaires retenus de proroger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

4. Aucune lettre de crédit ou paiement à l'avance

Les règles et procédures financières de l'UNICEF interdisent le paiement en avance pour tout service, sauf dans des circonstances particulières.

5. Changements et/ou modifications

Toutes les demandes de changements ou modifications à la demande de cotations ou les demandes d'éclaircissements doivent être soumises par courriel à l'adresse suivante : chadprocurement@unicef.org

Tout additif publié fera partie intégrante des documents d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tout soumissionnaire qui a retiré le dossier d'appel d'offres. En cas d'additif, l'Unicef pourra reporter autant que nécessaire, la date limite de remise des offres afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour préparer leurs offres.

6. Modification, Substitution et retrait des offres

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après l'avoir présentée, sous réserve que l'Unicef reçoive une notification écrite de la modification ou du retrait avant les dates et heure limites de dépôt des offres. Aucune offre ne peut être modifiée par le soumissionnaire après les dates et heure limites de remise des soumissions.

La notification de modification ou substitution de l'offre par le Soumissionnaire sera rédigée, cachetée, marquée et remise conformément aux dispositions de marquage ci-dessus, les enveloppes extérieure et intérieure portant en plus la mention **"MODIFICATION"** ou **"SUBSTITUTION"**, selon le cas.

7. Ouverture des offres / propositions

L'ouverture des plis n'est pas ouverte au public.

8. Droits de l'Unicef

L'UNICEF se réserve le droit d'accepter toute proposition, en tout ou en partie, ou, de rejeter toutes les propositions. L'UNICEF se réserve également le droit de négocier avec le soumissionnaire qui a présenté la meilleure proposition. L'UNICEF ne peut être tenu responsable de tout coût encouru par le soumissionnaire pour préparer la réponse à cette demande de proposition. Le soumissionnaire s'engage à être lié par la décision de l'UNICEF comme la question de savoir si sa proposition répond aux exigences énoncées dans la présente demande de proposition. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer l'accord à un ou plusieurs soumissionnaires.

9. Structure du contractant

Le soumissionnaire déclare et garantit qu'il a le personnel, l'expérience, les qualifications, les installations, les ressources financières et toutes les autres compétences et ressources nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en vertu de tout contrat.

10. Propriété de l'Unicef

Les propositions, les enquêtes et les réponses fournies dans le cadre de cette demande de propositions sont considérées comme la propriété de l'UNICEF. Tous les documents présentés en réponse à cette demande doivent rester avec l'UNICEF.

11. Pénalités de retard

Les pénalités de retard sont fixées à 1/2000 du montant initial du marché par jour calendaire de retard, jusqu'à un plafond de 10 % du montant du contrat. Au-delà, le marché pourrait être résilié sans préavis.

Les pénalités de retard pourraient être considérées à chaque étape de paiement, conformément au planning contractuel et non au terme du délai d'exécution. La procédure de résiliation pourrait en conséquence intervenir si l'écart entre le taux d'exécution et le taux de consommation du délai dépasse les 30 %, sans attendre le terme du délai d'exécution.

12. Compte bancaire

Les soumissionnaires sont priés d'indiquer toutes les références bancaires nécessaires pour le paiement des factures en fournissant le RIB de leur compte.

AVERTISSEMENT

Le présent appel d'offres requiert des soumissionnaires, du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage, et de toute autre personne intervenant dans le processus de passation du marché y afférant, l'observation scrupuleuse des normes d'éthique quant à la « corruption » et aux « manœuvres frauduleuses » lors de la passation et de l'exécution dudit marché. À cet effet, les définitions suivantes conviennent d'être précisées :

- **« Corruption »** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ;
- **« Manœuvres frauduleuses »** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment du maître de l'ouvrage et incluent la collusion entre soumissionnaires en vue de fausser le principe de la libre concurrence.

La Commission d'ouverture et d'évaluation des offres rejettera toute offre contenant des informations inexactes ou fallacieuses fournies par le soumissionnaire et éliminera sans recours tout candidat usant de pratiques irrégulières dans le processus de passation du présent marché.

LISTE RECAPITULATIVE DES ANNEXES

ANNEXE I. / ANNEXE A. LES CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS INSTITUTIONNELS DE L'UNICEF (en pièce jointe)

ANNEXE II. TERMES DE REFERENCES

ANNEXE III : CADRE DE DEVIS (Fichier Excel en pièce jointe)

ANNEXE IV. FORMULAIRE DE DECLARATION DU FOURNISSEUR

ANNEXE V. LETTRE DE SOUMISSION FINANCIERE

ANNEXE II : TERMES DE REFERENCES

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en oeuvre du volet « Impact Rapide » du Projet de Développement Territorial et de Résilience au Tchad (RESITCHAD), un accord bilatéral a été signé entre le Gouvernement du Tchad et le PAM en date 11 juin 2024 afin d'améliorer l'accès aux infrastructures, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques pour les populations réfugiées et leurs communautés d'accueil dans la province du Ouaddaï, en particulier autour des cinq nouveaux camps du département d'Assoungba (Alacha, Arkoum, Metche, Aboutengue et Tongori) et du camp de Zabout dans le département de Kimiti, province du Sila.

C'est dans cette optique que l'UNICEF à travers la section santé en collaboration avec d'autres partenaires ont construit un bloc opératoire à Hadjer-hadide. Le bloc opératoire d'Hadjer-hadide est composé des salles de soins, salles d'observation, bureaux, toilettes et bien d'autres ouvrages. Les installations des appareils électriques et les équipements médicaux sont faits, cependant le bloc manque d'une source d'énergie adéquate pour le fonctionnement de ces différentes installations électriques et équipements médicaux.

Les présents TDR visent à mettre en exécution la fourniture, l'installation, le raccordement et la mise en service d'un système solaire photovoltaïque autonome pour alimenter le bloc opératoire.

II. But et Objectif :

Le but des présents Termes de Référence est de recruter une entreprise ayant effectué des travaux similaires, pour procéder à la fourniture, le raccordement et la mise en service d'un système photovoltaïque autonome au CISM d'Adré.

- a. Fourniture et installation des structures pour le support des modules solaires,
- b. Fourniture des panneaux solaires (Module 600 WC),
- c. Fourniture et installation des convertisseurs hybride 12KVA/48V,
- d. Fourniture et installation de coffret DC/COMBINER BOX
- e. Fourniture et pose de câbles 1*6mm² souple blindé,
- f. Fourniture et pose des accessoires (connecteurs MC4, Goulotte, PVC, colliers, gaines, chevilles etc.) et toutes sujétions d'installations,
- g. Système de mise à terre
- h. Connexion du système solaire aux bloc opératoire y compris accessoires et toutes sujétions,
- i. F/P de lampadaire solaires autonomes

III. Résultats / Produits attendus :

L'ensemble des travaux sont réalisés conformément aux clauses contractuelles, suivant les règles de l'art et les normes internationales, en respect de normes environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires.

Le système photovoltaïque autonome fonctionnel est fourni, installé et raccordé aux blocs et autres ouvrages existants et mise en marche conformément aux standards et mis à la disposition de l'hôpital d'Hadjer-hadide,

- Les travaux sont réalisés, achevés, et tous les appareils électriques et équipements médicaux du bloc sont fonctionnels et conformes aux standards et normes et mis à la disposition de l'hôpital d'Hadjer-hadide,
- L'ensemble de l'installation est testé pendant 1 semaine avant de prononcer la réception provisoire des travaux.

IV. Méthodologie / Approche / Tâches à mener par le prestataire

Les travaux seront réalisés par une entreprise ayant l'expérience en énergie solaire ou en électricité qui sera sélectionnée conformément aux critères définis dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO). Le prestataire qui sera ainsi retenu aura à conduire tout le processus pour l'atteinte des résultats attendus. Il devra particulièrement utiliser des matériaux, matériels et techniques d'ouvrage conformes aux normes en vigueur en République du Tchad pour la mise en œuvre de tous les corps d'états nécessaires et prévus au cahier des charges et pour un complet et parfait achèvement des travaux.

Les travaux seront réalisés conformément aux normes internationales et suivant les cahiers de charges du Dossier d'Appel d'Offres et des documents contractuels. L'adjudicataire sera soumis au contrôle des ingénieurs de l'Unité Construction de l'UNICEF. L'entrepreneur chargé de la réalisation des travaux mettra en place un personnel qualifié et le matériel nécessaire à la bonne exécution des travaux selon les règles de l'art.

V. Allotissement

L'exécution des travaux est organisée en lot unique : Fourniture, installation, raccordement et mise en service d'un système solaire photovoltaïque autonome pour alimenter le bloc opératoire à l'hôpital d'Hadjer-hadide.

VI. Délai d'exécution / Chronogramme indicatif

Les travaux seront réalisés suivant un délai global maximum de 1 mois.

La réception définitive est prononcée après un délai de garantie de 3 mois à compter de la date de réception provisoire des travaux. Elle est sanctionnée par un PV de réception définitive.

Les pénalités de retard sont fixées à 1/2000 du montant initial du marché par jour calendaire de retard, jusqu'à un plafond de 10 % du montant du contrat. Au-delà, le marché pourrait être résilié sans préavis.

Les pénalités de retard pourraient être considérées à chaque étape de paiement, conformément au planning contractuel et non au terme du délai d'exécution. La procédure de résiliation pourrait en conséquence intervenir si l'écart entre le taux d'exécution et le taux de consommation du délai dépasse les 30 %, sans attendre le terme du délai d'exécution.

Les activités de l'entreprise seront dirigées sur le terrain par un conducteur des travaux de niveau ingénieur des travaux en énergie solaire ou en électricité, et par un chef de chantier de niveau technicien supérieur en électricité. Les travaux se feront de sorte à ne pas perturber outre mesure, le déroulement des activités existantes au sein de l'hôpital d'Hadjer-hadide.

Les aires de stockage des matériaux et matériels seront définies et respectées en accord avec le Contrôle et les utilisateurs éventuels du site. Les consignes éventuelles de sécurité et bien-être données par le maître d'œuvre et/ou l'UNICEF devront être scrupuleusement respectées

VII. Gestion et supervision du service :

Le contrôle et le suivi des travaux seront assurés par des ingénieurs de l'UNICEF. La gestion des contrats et des travaux sera assurée par l'Unité Construction de l'UNICEF Tchad. Seule l'Unité de construction de l'UNICEF peut donner aux entreprises, des ordres susceptibles de modifier conséquemment la contenance, les prix, la qualité et le délai d'exécution des travaux.

VIII. Dispositions particulières :

Il est fortement conseillé aux soumissionnaires d'effectuer préalablement, la visite de site des travaux à leur frais, afin de composer et de soumettre des offres en toute connaissance de cause.

Le respect des normes et des délais contractuels ainsi que des valeurs des Nations Unies en général et de l'UNICEF en particulier est impératif pour tous les soumissionnaires.

L'UNICEF exige du titulaire du marché, dans leur fonctionnement administratif et sur les chantiers, des mesures strictes de mitigation des impacts environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires.

IX. Qualifications et expériences professionnelles requises

Sont autorisés à participer à cet appel d'offre, les entreprises ayant réalisé des travaux similaires avérées dûment justifiés par des PV et ou attestations de bonne fin d'exécution. Ces entreprises seront amenées à soumettre une offre financière en plus des copies des diplômes légalisés et CVs des experts.

Pour les besoins de l'exécution des travaux, l'entreprise s'attachera les compétences minimales suivantes :

Personnel clé :

- **01 Conducteur des travaux** : Ingénieur en énergie renouvelable ou en électricité (Bac+3/4 minimum). Il est l'interlocuteur entre l'entreprise et les Ingénieurs de l'Unité Construction de l'UNICEF. Il devra posséder une expérience d'au moins huit (5) ans en matière de travaux de solarisation ou d'électrification et avoir conduit au moins quatre (4) projets d'infrastructures similaires.

01 Chef chantier : Diplôme de Brevet de Technicien (BT) en électricité. Il devra posséder une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de travaux d'électrification.

Il aura sous sa direction une équipe de technicien qualifiés composée de :

Un Électricien

Un Menuisier métallique

NB : Tous les profils du **Conducteur des travaux** et du **Chef Chantier** proposés devront être justifiés par les preuves suivantes : La copie du diplôme légalisée, et le CV de l'expert rédigé en langue française mis à jour avec un maximum de 4 pages.

X. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les étapes suivantes :

- Evaluation préliminaire des offres

- Evaluation technique sur la base de conforme / non conforme
- Evaluation financière des offres techniquement qualifiées.

Critères d'évaluation technique :

- La société doit avoir réalisé au moins trois marchés similaires sur les deux dernières années.
- Le conducteur des travaux doit avoir le diplôme d'Ingénieur en énergie renouvelable ou en électricité (Bac+3/4 minimum) et disposer d'une expérience d'au moins huit (5) ans en matière de travaux de solarisation ou d'électrification et avoir conduit au moins quatre (4) projets d'infrastructures similaires.
- Le Chef chantier doit avoir un diplôme de Brevet de Technicien (BT) en électricité. Il devra posséder une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de travaux d'électrification.

Critères d'évaluation financière :

Sur la base de l'estimation du DQE interne.

XI. Dossier de soumission

Documents Administratifs

- La copie certifiée conforme du Certificat d'Inscription au Registre de Commerce (obligatoire / éliminatoire);
- La copie certifiée conforme de la patente en cours de validité (obligatoire / éliminatoire) ;
- La copie certifiée conforme du Certificat du 2ème trimestre 2026 au regard de la réglementation du travail et de la sécurité sociale (CNPS).

Documents techniques

- Preuves de marches similaires
- CV et diplômes du personnel proposé

Offre financière selon le bordereau en annexe.

XII. Modalité de paiement

Il est prévu une avance de démarrage des travaux de 10%, pour l'entreprise sélectionnée qui le souhaite, en contrepartie d'une garantie bancaire du même montant.

Les paiements seront échelonnés comme suit :

- 50% du montant de marché, quand le taux d'exécution atteint 50%.
- 40% du montant de marché, après réception provisoire des travaux et délivrance du PV de réception provisoire.
- 10% du montant du contrat, après réception définitive des travaux et délivrance du PV de réception définitive, 3 mois après la date de la réception provisoire.

ANNEXE III: CANEVAS DE L'OFFRE FINANCIERE

TRAVAUX DE SOLARISATION DU BLOC OPERATOIRE D'HADJER-HADIDE

CADRE DE DEVIS QUATITATIF ET ESTIMATIF

N°	DESIGNATION	UNITE	QTITE	PU (FCFA)	PT (FCFA)
1	Realisation de structure metallique pour pose panneaux y compris les IPN 100 ainsi que les accessoires et toute suggestions	ENS	1		-
2	Fourniture et pose des panneaux solaires (Module 600 WC bifaciale) y compris accessoires et toutes sujétions d'installations,	U	48		-
3	Fourniture et pose de batterie Lithium 15 KWH/48V-100A	U	3		-
4	Fourniture et pose de convertisseur hybride 12KVA/48V	U	3		-
5	Fourniture et pose de coffret DC/COMBINER BOX	U	3		-
6	Fourniture et pose de câbles 1*6mm ² souple blindé	RLX	6		-
7	Fourniture et pose des accessoires (goulottes, vis de fixation, collier, gaine...)	FF	1		-
8	Realisation du système de mise à terre	ENS	1		-
9	Connexion du système solaire aux bloc operatoire y compris accessoires et toutes sujétions	ENS	1		-
10	F/P de lampadaire solaires autonomes dans les quatre coins du centre	ENS	4		-
	TOTAL TRAVAUX ELECTICITE				-

ANNEXE IV. FORMULATION DE DECLARATION DU FOURNISSEUR :

Declaration

The undersigned, being a duly authorized representative of the Company, represents and declares that:

Le soussigné, en tant que représentant dûment autorisé de la Société, représente et déclare que :

1.	The Company and its Management ¹ have not been found guilty pursuant to a final judgment or a final administrative decision of any of the following La Société et sa Direction n'ont pas été reconnues coupables en vertu d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive dans l'un des cas suivants:	YES	NO
	a. Fraud; Fraude	☐	☐
	b. Corruption; Corruption	☐	☐
	c. conduct related to a criminal organisation; Comportement lié à une organisation criminelle	☐	☐
	d. money laundering or terrorist financing; Blanchiment d'argent ou financement du terrorisme	☐	☐
	e. terrorist offences or offences linked to terrorist activities; Infractions terroristes ou infractions liées à des activités terroristes	☐	☐
	f. sexual exploitation and abuse; Exploitation et abus sexuels;	☐	☐
	g. child labour, forced labour, human trafficking; or Travail des enfants, travail forcé, traite des êtres humains ; ou	☐	☐
	h. irregularity (non-compliance with any legal or regulatory requirement applicable to the Company or its Management). Irrégularité (non-respect de toute exigence légale ou réglementaire applicable à la Société ou à sa Direction).	☐	☐
2.	The Company and its Management have not been found guilty pursuant to a final judgment or a final administrative decision of grave professional misconduct. La Société et sa Direction n'ont pas été reconnues coupables en vertu d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive de faute professionnelle grave.		
3.	The Company and its Management are not: bankrupt, subject to insolvency or winding-up procedures, subject to the administration of assets by a liquidator or a court, in an arrangement with creditors, subject to a legal suspension of business activities, or in any analogous situation arising from a similar procedure provided for under applicable national law. La Société et sa Direction ne sont pas : en faillite, soumises à une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, soumises à l'administration des biens par un liquidateur ou un tribunal, en accord préventif, soumises à une suspension légale d'activité, ou en situation analogue résultant d'une procédure similaire prévue par le droit national applicable.	☐	☐
4.	The Company and its Management have not been the subject of a final judgment or a final administrative decision finding them in breach of their obligations relating to the payment of taxes or social security contributions. La Société et sa Gérance n'ont pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive les constatant en manquement à leurs obligations en matière de paiement d'impôts ou de cotisations sociales.	☐	☐

¹ "Management" means any person having powers of representation, decision-making or control over the Organization. This may include, for example, executive management and all other persons holding downstream managerial authority, anyone on the board of directors, and controlling shareholders.

5.	The Company and its Management have not been the subject of a final judgment or a final administrative decision which found they created an entity in a different jurisdiction with the intent to circumvent fiscal, social or any other legal obligations in the jurisdiction of its registered office, central administration, or principal place of business (<i>creating a shell company</i>). La Société et sa Direction n'ont pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive constatant qu'ils ont créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de contourner des obligations fiscales, sociales ou toute autre obligation légale dans la juridiction de son siège social, l'administration centrale, ou l'établissement principal (création d'une société écran).	☐	☐
6.	The Company and its Management have not been the subject of a final judgment or a final administrative decision which found the Company was created with the intent referred to in point (5) (<i>being a shell company</i>). La Société et sa Direction n'ont pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive constatant que la Société a été créée avec l'intention visée au point (5) (étant une société écran).	☐	☐

The UNICEF reserves the right to disqualify the Company suspend or terminate any contract or other arrangement between the UNICEF and the Company, with immediate effect and without liability, in the event of any misrepresentation made by the Company in this Declaration.

L'UNICEF se réserve le droit de disqualifier la Société, de suspendre ou de résilier tout contrat ou autre arrangement entre l'UNICEF et la Société, avec effet immédiat et sans responsabilité, en cas de fausse déclaration faite par la Société dans la présente Déclaration.

It is the responsibility of the Company to immediately inform the UNICEF of any changes in the situations declared.

Il appartient à la Société d'informer immédiatement l'UNICEF de toute évolution des situations déclarées.

This Declaration is in addition to, and does not replace or cancel, or operate as a waiver of, any terms of contractual arrangements between the UNICEF and the Company.

Cette déclaration s'ajoute à, et ne remplace pas ou n'annule pas, ou ne fonctionne pas comme une renonciation aux termes des accords contractuels entre l'UNICEF et la Société.

Signature: _____
Date: _____
Name and Title: _____
Name of the Company: _____
UNGM #: _____
Postal Address: _____
Email: _____

ANNEXE V. LETTRE DE SOUMISSION FINANCIERE :

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE FINANCIERE

(Note : Cette lettre doit être mise dans l'offre financière)

(Nom du soumissionnaire) (Lieu et date)

Objet :

A

(Nom et adresse de l'UNICEF)

Mme la Représentante de l'UNICEF au Tchad,

Après avoir examiné le dossier d'appel d'offre **LRQS N° 2026- 9206157 – APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DU BLOC OPERATOIRE D'HADJERHADID**

Nous vous soumettons par la présente notre offre financière sous enveloppe fermée et cachetée.

Nous nous engageons sur la base de cette offre pour une période de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des plis. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé.

Les termes de référence font partie intégrante de notre offre.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature

Nom et Prénom du représentant habilité